



**EXTRAIT DU REGITRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 2 octobre 2020

Etaient présents (formant la majorité des membres en exercice) : MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Etaient excusées : GONON Florence (pouvoir à VINCENT Denise), PHILIPPE Francine (pouvoir à JOUANNY Michèle),

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2020/49 : Prise en charge des forfaits de ski Alpe d'Huez Grand Domaine pour les enfants scolarisés

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire d'Huez proposant de faire bénéficier aux enfants de la Commune de forfaits de ski à tarif préférentiel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de prendre en charge les forfaits de ski scolaire délivrés par la SATA (société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses) aux enfants habitants permanents de la commune : les élèves, collégiens et étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans,

DIT que la dépense est inscrite au budget,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :

